

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRESDATE DE
CONVOCAATION

25 juin 2026

DATE DE PUBLICATION

JUILLET 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 27

Objet :**Accueil Jeunes –
Convention
d'organisation avec la
Direction
départementale de la
Cohésion sociale –
Renouvellement****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 1^{er} juillet 2026****Séance du 1^{er} juillet 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothee BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BEAGUE, François-Xavier HENNEON, Meghann WILLEMS, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Jean-Michel BLAIN, Yann NORMAND, Amélie BEAUSSART, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Romain BUISINE, Sébastien GISQUIERE.

Procurations :

Monsieur Frédéric DUBUS à Madame Dorothee BERTRAND
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF
Madame Béangère VILLE-MAHAUDEN à Monsieur Yves COLPAERT
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND

Absents : Monsieur DASSONVILLE, Monsieur Michaël PARENT

Secrétaire de séance : Madame Augustine VILLE

Délibération n°95/109 – 07/2026

**Accueil Jeunes – Convention d'organisation avec la Direction
départementale de la Cohésion sociale – Renouvellement**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 11 septembre 2013 fixant l'ouverture de l'Accueil Jeunes, l'approbation du règlement intérieur, la convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la fixation des tarifs ;

Vu la délibération du 4 avril 2017 portant sur le renouvellement de la convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la fixation des tarifs ;

Considérant que la commune est signataire d'une convention conclue avec la Direction départementale de la cohésion sociale du Nord pour l'organisation des activités de l'accueil jeunes. Celle-ci permet d'habiliter la collectivité à ouvrir la structure et ouvre droit aux prestations de la CAF. Elle est conclue pour une durée de 3 ans.

Considérant que la convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler pour une nouvelle durée de 3 ans et ce avant le 01/09/2026.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le renouvellement de la convention telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothee BERTRAND



La Secrétaire de séance
Angélique VILLE



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 15/07/2026

Publié ou notifié le 15/07/2026

Le Maire,

Dorothee BERTRAND

